

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 04 septembre 2020

MAIRIE DE MONT

ARANCE-GOUZE-LENDRESSE (Communes fusionnées)

04-09-2020-05

Date de convocation le 31/08/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Procuration : 3 Volants : 15 Le quatre septembre deux mille vingt à vingt heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

<u>Etaient présents</u>: Mmes BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GRAUX, LOQUET et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, LAMASOU, LETARGUA, LACOSTE PEDELABORDE et SALEFRANQUE.

<u>Procuration:</u> Mme GUITTONEAU a donné procuration Mme CAZENAVE M. HILLOOU a donné procuration M. LETARGUA M. LAPETRE a donné procuration Mme BAZIARD

Secrétaire de séance élu : M. SALEFRANQUE

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LA COMMUNE AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES BOUES

En application des statuts du Syndicat Mixte de Traitement des Boues, la commune de Mont-Arance-Gouze-Lendresse est représentée au sein du Conseil Syndical par un délégué titulaire et par un délégué suppléant.

Le Maire rappelle que la communauté d'agglomération de Pau n'est plus adhérente au SMTB. Cette défection a mis en fragilité financière le service, Suez va racheter le four en 2021.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à la désignation d'un délégué et de son remplaçant dans les formes prévues aux articles L. 2121-33, L. 5212-7 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire étant désigné suppléant par le syndicat Gave et Baise il ne peut être désigné.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré à l'unanimité,

PROCEDE, dans les formes prévues aux articles L. 2121-33, L. 5212-7 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du délégué communal M LACOSTE PEDELABORDE et délégué suppléant M LETARGUA Jean François.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire.

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le

ID: 064-216403964-20200916-04_09_2020_05-DE

Jacques CLAVÉ